



LE MAGAZINE DES VILLES ET TERRITOIRES CYCLABLES



n° 45

Dossier > pages 6 à 13

Mai / Juin 2010

4€

L'irrésistible ascension du vélo en Europe

Le site cyclable
> page 14

L'accès au concours d'ingénieur territorial > page 15

La parole à Sonia Lavadinho
> page 20

DÉBAT AUTOUR DE L'ACCÈS AU CONCOURS D'INGÉNIEUR TERRITORIAL

Depuis deux ans, le durcissement de l'application de deux décrets interdit aux diplômés en urbanisme d'accéder au grade d'ingénieur territorial option « urbanisme ». Ces acteurs de la fabrique de la ville et des nouvelles mobilités rappellent les enjeux liés à la reconnaissance de leur profession.

Alors que le projet gouvernemental de réforme territoriale dessine le fonctionnement futur des collectivités locales, depuis deux ans les diplômés en urbanisme voient peu à peu se fermer les portes du concours d'ingénieur territorial option « urbanisme ». En cause, le durcissement de l'application de deux décrets de 2002 et 2007 relatifs aux équivalences de diplômes. Seuls les diplômés de formations « techniques et scientifiques » (ingénieurs, architectes et géomètres) peuvent désormais s'y présenter. Ce retour en arrière occulte la véritable dimension des métiers de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire qui nécessitent une formation à la croisée des disciplines, notamment des sciences sociales. Les candidats au concours ont vu les lettres de refus tomber par centaines cette année (1 600 selon la direction des concours du CNEPT* fin juin). Par exemple, sur les 30 diplômés du Master d'urbanisme de l'université Paris 1 en 2008, les cinq candidats ont été écartés par la Commission d'équivalence des diplômes de la session orale, et cela en dépit de leur réussite à l'épreuve écrite d'admissibilité.

*) Centre national de la fonction publique territoriale

Avec un diplôme de niveau bac + 5 en urbanisme, ils n'étaient pas suffisamment qualifiés... pour prendre part au pilotage des politiques urbaines de nos collectivités locales. Les effets de ces décrets – limitant l'accès au concours aux seuls titulaires de diplômes « scientifiques et techniques » – sont déroutants : un diplômé en biologie a plus de chances de piloter la révision d'un Plan de Déplacements Urbains ou d'un Plan Local d'Urbanisme qu'un autre issu d'une formation en urbanisme ! Ceci dans un contexte où, en l'état actuel du régime statutaire de la fonction publique territoriale, le grade d'ingénieur territorial est le seul permettant d'exercer toute la palette de métiers de la ville au sein de nos collectivités locales.

Martin Averlant,
président du CNJU
(Collectif national des jeunes urbanistes), président de l'Association Géoarchi
(Association des étudiants de l'institut de géoarchitecture de Brest)

Pourquoi avoir créé le Collectif national des jeunes urbanistes ?

La mise en application très rigoureuse du décret de 2007



lors de la session de concours d'ingénieur territorial de 2009 a conduit un certain nombre d'étudiants à souhaiter la mise en place de moyens d'action structurés pour entrer en contact avec les pouvoirs publics. Le CNJU a donc vu le jour le 20 février 2010. Ce collectif regroupe les associations d'étudiants en urbanisme et a reçu le soutien des directeurs et professeurs de ces formations.

Nous avons deux objectifs :

- permettre de nouveau aux étudiants diplômés en urbanisme de passer le concours d'ingénieur territorial,





• organiser la profession des urbanistes en réalisant des actions de communication visant à faire comprendre à l'opinion publique et aux dirigeants la spécificité de ce métier, en particulier par rapport aux ingénieurs et aux architectes. Pour le moment, nous sommes en train de définir en interne quelle serait la meilleure formule à

adopter pour structurer cette branche professionnelle.

Quelles sont les avancées ?

Nous avons reçu le soutien d'un grand nombre de personnes, puisque notre pétition pour la réouverture du concours aux diplômés en urbanisme en est à 5 000 signatures, parmi lesquelles celles de soixante parlementaires.

Ces parlementaires ont posé des questions au gouvernement sur la réouverture du concours aux urbanistes. Nous avons également fait parvenir des courriers aux ministres concernés mais, pour l'heure, nous n'avons pas de réponse.

Qu'en pensent les élus et les personnes qui travaillent dans les collectivités ?

Les urbanistes qui travaillent dans les collectivités sont tous d'accord pour dire que les postes qu'ils occupent sont tout à fait en adéquation avec la formation qu'ils ont reçue durant leurs études. En revanche, ils notent que le poste d'attaché territorial, qui serait maintenant la seule porte d'entrée pour les urbanistes dans les collectivités, n'a



**3, route de Vovray
74000 ANNECY France
Tél. (33) 04 50 45 13 45**

La Qualité

Produit breveté

Nouveau le **VEL SPIR**

CONTRÔLE SOLIDITÉ BUREAU VERITAS



Nombreuses références en France



2

PARCAGE ROUES SECURISE

LE SEUL SYSTÈME CAPABLE DE PROTÉGER LES PIÈCES MAÎTRESSES DE VOTRE VÉLO.



Pour nous contacter
www.cyclogard.com



pas vraiment de rapport avec les études d'urbanisme.

Quant aux élus, ils sont très satisfaits du rôle de « chef d'orchestre » que jouent les urbanistes dans leurs services. Des personnes ayant des compétences plus spécialisées ne seraient sans doute pas les mieux placées pour mettre en relation les différents acteurs et coordonner le travail.

C'est pourquoi nous avons reçu des soutiens aussi nombreux !

Gabrielle Labescat, chargée de mission à Atout France, diplômée en 2008 du Magistère/Master de Paris I, Panthéon-Sorbonne

Vous faites partie de ces jeunes diplômés en

urbanisme qui ont passé le concours d'ingénieur territorial en 2009...

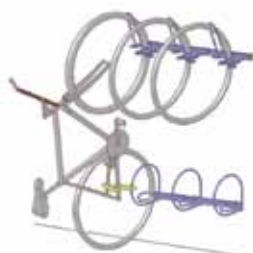
Je n'ai pu passer que les épreuves écrites, car ma demande d'équivalence n'a pas été acceptée. Ce qui a été le cas pour la quasi-totalité des demandes d'équivalence. Pourtant, j'ai le sentiment d'avoir réussi les épreuves ! Mes trois années au magistère de Paris I, complétées par la formation du CNFPT, m'ont permis d'être bien préparée au concours.



Vous pensiez travailler en collectivité en sortant de vos études, où en êtes-vous aujourd'hui de vos projets professionnels ?

Pour le moment, je ne souhaite pas travailler en collectivité. Les urbanistes vont être recrutés en CDD, sur des missions très précises, ce qui entraînera une précarisation de leurs conditions de tra-

vail. Il est toujours possible de passer le concours d'attaché territorial... qui est un concours ouvert aux bac + 3, alors que les étudiants diplômés en urbanisme ont fait cinq années d'études après le bac. De plus, les attachés travaillent sur des thématiques très réglementaires, ce qui n'est qu'une toute petite part du contenu de notre formation.



VelKlip (brevet) Stationnement vertical

- Grande capacité (31 vélos sur 10 m x 1 m)
- Coût avantageux
- Installation rapide et sans effort

VelParc

Le stationnement sécurisé des 2 roues



Conception et fabrication françaises



VelSpir, serpentins 6 et 2 vélos



VelParc

55, rue de l'Université 75007 Paris
Tél. / Fax : 01 45 19 01 98
velparc@neuf.fr velparc@gmail.com
www.velparc.fr